PRIORITY ACTIONS PROGRAMME REGIONAL ACTIVITY CENTRE

SPLIT, KRAJ SV. IVANA 11

# APPEL D’OFFRES

**OBJET DU MARCHÉ :** Analyse du cadre institutionnel et de gouvernance des zones côtières en Tunisie pour faciliter la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) conformément à la mesure 15.8 de la Stratégie Nationale Tunisienne de Transition Ecologique (SNTE).

Financé par le sous-projet 2.1 du MedProgramme du Fonds pour l’environnement mondial

ACQUISITION SIMPLE

Numéro de référence 10/GEF/2024

Split, 22 août 2024

**1. INFORMATIONS GENERALES**

**1.1. Informations sur le client :**

**Nom** : Programme d'actions prioritaires Centre d'activités régionales - CAR/PAP (ci-après : le Client)

**Siège social - adresse** : 21000 Split, Kraj Sv. Ivana 11

**PIN :**27788012253

**Téléphone : + 385 21 340470**

**Site web** : [www.paprac.org](http://www.paprac.org)

**1.2**. **Personne à contacter** : Les questions concernant le contenu et le format de l'appel d'offres peuvent être envoyées à la personne chargée de communiquer avec les soumissionnaires, Veronique Evers, e-mail : [veronique.evers@paprac.org](mailto:%20veronique.evers@paprac.org)

* 1. **Type de marché :** Acquisition simple
  2. **Valeur d’approvisionnement estimée :** La valeur d’achat est estimée à 12,000.00 USD sans TVA.

**2. INFORMATION SUR L’OBJET DU MARCHE**

**2.1. Introduction**

Le Programme pour la mer Méditerranée : Renforcer la sécurité environnementale (MedProgramme), doté de 43 millions de dollars, comporte un ensemble de sept sous-projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur la période 2021-2025. Il vise à lancer l’exécution de mesures prioritaires afin de réduire les principales pressions environnementales transfrontières s’exerçant sur la mer Méditerranée et ses zones côtières, tout en renforçant la résilience face aux changements climatiques ainsi que la sécurité de l’approvisionnement en eau, et en améliorant la santé et les moyens de subsistance des populations côtières. Cet appel d'offres porte sur la réalisation d’une analyse du cadre institutionnel et de gouvernance des zones côtières en Tunisie pour faciliter la mise en place d’un comité interministériel en vue de la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Lesdits documents sont élaborés dans le cadre du FEM MedProgramme du FEM - projet Zones côtières méditerranéennes : Sécurité hydrique, résilience climatique et protection de l'habitat (le sous-projet 2.1 - GEF ID 9687).

Le CAR/PAP est un partenaire d'exécution du sous-projet 2.1 avec le CAR/Plan Bleu, le GWP-Med, l'UNESCO-PHI et le PNUE/PAM (qui est l'agence d'exécution principale). Les pays bénéficiaires du sous-projet 2.1 sont l'Albanie, l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, l'Égypte, le Liban, la Libye, le Monténégro, le Maroc et la Tunisie. Pour cet objet du marché, le pays bénéficiaire est représenté par le ministère tunisien de l'environnement représenté par le point focal du CAR/PAP (activités GIZC).

Le MedProgramme s'appuie sur le succès des projets MedPartnership et ClimVar et GIZC, qui ont enrichi les connaissances sur l'environnement méditerranéen et décrypté les implications du changement et de la variabilité climatiques ; renforcé la confiance mutuelle, la coopération et l'objectif commun des pays ; consolidé le partenariat entre les pays, les organes des Nations Unies, les organisations de la société civile, les bailleurs de fonds bilatéraux et l'Union européenne ; tout en testant sur le terrain la faisabilité et l'efficacité des instruments techniques et politiques visant à faire face aux principales menaces présentes et futures à la durabilité environnementale et aux impacts liés au climat.

**Contexte national**

Membre à part entière du Système de Barcelone des origines à ce jour, la Tunisie a signé le Protocole de Madrid sur la Gestion intégrée des zones côtières (dit « Protocole GIZC ») dès l’ouverture de la signature aux États en 2008, signature approuvée par décret-loi en 2022, complétée par la ratification le 29 novembre 2022 par le Président de la République, ce qui fait de la Tunisie le 12e pays de la Méditerranée à ratifier cet instrument majeur. Cette ratification témoigne d'un engagement exceptionnel de la part du Gouvernement tunisien en faveur de la protection de l'environnement et de la promotion d'une gestion durable des zones côtières. En rejoignant les rangs des pays ayant ratifié le Protocole GIZC, la Tunisie a envoyé un message fort à la communauté internationale quant à son engagement en faveur de la durabilité environnementale et du respect des engagements internationaux.

Le 6 novembre 2023, une Journée d’information sur la rationalisation de la gestion du littoral tunisien grâce à la mise en œuvre de la Gestion intégrée des zones côtières a été organisée avec le soutien du CAR/PAP. Lors de cette réunion, la pertinence pour la Tunisie de se doter d’un comité interministériel responsable du suivi de la mise en œuvre de la GIZC dans le pays a été évoquée, et ce, compte tenu de la multiplicité des acteurs et secteurs concernés, tant à l’échelle centrale que régionale et locale, outre la nécessité d’associer le secteur privé et associatif à cette gestion, dans une perspective de durabilité globale qui constitue l’objectif central la Stratégie nationale de transition écologique, approuvée en février 2023 à l’horizon 2035/50, articulée autour de 5 axes et 53 mesures, parmi lesquelles :

* **La mesure 15** : Mettre en œuvre les stratégies sectorielles d’adaptation et de résilience aux changements climatiques de l’agriculture, de la santé et du littoral, sachant qu’il convient notamment de mettre en œuvre les axes de la Stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières élaborée en 2020, en appui au processus de ratification du Protocole GIZC par la Tunisie (décembre 2022). Cette mesure comporte une **sous-mesure 15.8** portant renforcement de l’adaptation et de la résilience côtière aux changements climatiques en améliorant les technologies et mesures de suivi-évaluation des écosystèmes littoraux et en adaptant le littoral aux changements climatiques, grâce à des solutions souples fondées sur la nature et à l’amélioration des services écosystémiques côtiers et marins (sites du littoral Nord-ouest du Golfe de Tunis et côte est de l’île de Djerba) - tout en appuyant le processus de montage du projet intitulé « *Régénération de l’écosystème côtier tunisien pour une meilleure résilience aux changements climatique* », en collaboration entre le PNUD et l’APAL, à soumettre au Fonds vert sur le climat, suite à l’accord de l’Autorité nationale désignée (2024-2029)…
* **La mesure 25** : Mettre en œuvre la Stratégie d’économie bleue (tourisme, pêche, transport…), sachant que la Feuille de route relative à l’économie bleue ainsi que la Stratégie Littoral sans plastique (LISP) ont été lancées le 22 mai 2024.

Cette Stratégie a fait l’objet des premières Assises nationales de la transition écologique (ANTE), organisées le 26 juin 2023 sous le haut patronage de la Présidence du Gouvernement et en présence de 6 ministres, ainsi qu’à la mise en place d’un Réseau interministériel de la transition écologique (RITE) le 29 septembre 2023, chargé de suivre la mise en œuvre de toutes ces mesures, y compris celles liées à la gestion intégrée des zones côtières[[1]](#footnote-1).

**2.2. Description de l’objet du marché**

S’appuyant sur le cadre institutionnel en vigueur concernant la gestion intégrée des zones côtières en Tunisie, la/le consultant(e) désigné(e) pour la réalisation de cette mission sera appelé à exécuter les tâches suivantes :

1. Réaliser une analyse du cadre institutionnel de mise en œuvre de la GIZC en Tunisie.
2. Proposer un cadre d’organisation et de fonctionnement d’un comité interministériel responsable de la GIZC en Tunisie.
   1. **Description détaillée de chaque tâche**

**Tâche 1 - analyse du cadre de gouvernance pour la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC)**

1. Réaliser une analyse comparative des mécanismes de gouvernance permettant la mise en œuvre de la GIZC dans d’autres contextes pertinents en Méditerranée, et identifier des systèmes pratiques et réplicables en Tunisie ;
2. Développer une cartographie des principales parties prenantes et une analyse des acteurs, pertinentes pour introduire la GIZC en Tunisie.
3. Développer une cartographie des principales parties prenantes et une analyse intersectorielle des institutions pertinentes pour la GIZC en Tunisie.
4. Explorer les intérêts, caractéristiques et circonstances de chacune des parties prenantes.
5. Identifier des modèles et des contextes d’interaction entre les parties prenantes
6. Evaluer le pouvoir et les rôles potentiels des parties prenantes
7. Evaluer les options et utiliser les résultats pour aller de l’avant

**Tâche 2 – proposition de cadre d’organisation et de fonctionnement d’un comité interministériel**

1. En se basant sur le comité interministériel créé dans le cadre de l’élaboration de la stratégie nationale de GIZC, établir un cadre permettant de le formaliser. Ce cadre détaillera la base juridique de ce comité et proposera un cadre hiérarchique, des modalités de prise de décision, la fréquence à laquelle pourraient être organisées les réunions, le budget de fonctionnement, les modalités de collaboration avec le secteur académique et les modalités de création des groupes de travail.
2. Appuyer le Ministère de l’environnement concernant le processus d’adaptation des textes réglementaires relatifs au comité intersectoriel (décret, arrêté, ….)

**Tâche 3 – proposition d’un cadre d’organisation et de fonctionnement d’un** **comité consultatif**

1. En se basant sur l’analyse des acteurs pertinente pour la GIZC en Tunisie et sur les besoins de mise en œuvre de la stratégie nationale de GIZC, l’étude doit proposer un cadre permettant la collaboration des différents acteurs indispensables pour atteindre la durabilité et la résilience de la zone côtière.

**Tâche 4 – Présentation des livrables lors d’une réunion de haut niveau.**

1. La/le consultant(e) préparera des présentations power point à présenter lors d’une réunion à laquelle participeront dans la mesure du possible les représentants du comité interministériel et du comité consultatif désignés lors de l’étude ci-présente.
   1. **Supervision et collaboration**

La/le consultant(e) travaillera en collaboration avec les représentants du ministère chargé de l’environnement tunisien et la chargée de programme du CAR/PAP pour finaliser et valider la méthodologie, la collecte des données et faciliter les entretiens et les contacts avec les principales parties prenantes de la GIZC.

* 1. **Livrables et délais**

Les livrables et les délais provisoires liés aux activités/tâches définies en 2.3 sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables** | **Deadlines** |
| 1. **Analyse du cadre de gouvernance de mise en œuvre de la GIZC en Tunisie** | 30 octobre 2024 |
| 2. **Proposition de cadre d’organisation et de fonctionnement d’un comité interministériel** | 25 novembre 2024 |
| 1. **Proposition d’un cadre d’organisation et de fonctionnement d’un comité consultatif** | 16 décembre 2024 |
| 3. **Rapport sur la réunion de haut niveau** | 20 février 2025  Les dates seront précisées en décembre 2024. |

Tous les livrables doivent être rédigés en français et être soumis sous forme électronique (formulaire Word pour Windows).

**3. ÉLIGIBILITÉ DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES (CRITÈRES DE SÉLECTION)**

**3.1. Capacité technique et professionnelle**

Le soumissionnaire doit posséder les qualifications générales et l'expérience professionnelle suivantes :

· Diplôme universitaire en sciences humaines, sociales ou droit, de préférence avec une spécialisation en rapport avec l’environnement ou les zones côtières ou toute autre thématique en lien direct avec cet appel d’offres ;

· Au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans des projets portant sur des thématiques pertinentes pour l’appel d’offres (littoral, changements climatiques, environnement) ;

· Une bonne connaissance du cadre et du fonctionnement institutionnel en matière de GIZC en Tunisie ;

· Maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit.

**Aux fins d’établissement des motifs énoncés au point 3.1. de l'appel d'offres, le soumissionnaire soumettra les éléments suivants dans son offre :**

i) Le curriculum vitae (CV) du soumissionnaire, mettant clairement en évidence, entre autres, les qualifications techniques et professionnelles requises.

**4. INFORMATION SUR L’OFFRE**

**4.1. Contenu et format de l’offre**

La proposition d’offre doit contenir les éléments suivants :

* La **fiche d’appel d’offres** signée et remplie conformément au présent appel d’offres (annexe 1) ;
* Le **curriculum vitae** du soumissionnaire, prouvant les capacités techniques et professionnelles requises ;
* La **liste des projets vérifiant l'expertise** (voir ch. 5) **du soumissionnaire** (annexe 2) ;
* **La déclaration de coûts** signée et remplie conformément au présent appel d’offres (annexe 3).

**4.2. Format et soumission de l’offre**

Les offres doivent être rédigées conformément aux exigences énoncées dans l’appel d’offres.

Les offres doivent être envoyées par voie électronique aux adresses électroniques suivantes : [veronique.evers@paprac.org](mailto:veronique.evers@paprac.org) et [paprac@paprac.org](mailto:paprac@paprac.org) avec comme objet du courriel « Analyse du cadre institutionnel et de gouvernance des zones côtières en Tunisie pour faciliter la mise en place d’un comité interministériel en vue de la mise en œuvre de la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) »

**4.3. Date, heure et lieu de remise des offres**

Les offres doivent être reçues avant le **01 septembre 2024, 12h CET**.

Toutes les offres reçues après la date limite d'ouverture des offres seront marquées comme tardives et exclues de la procédure.

Le soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre avant la date limite de remise des offres. L'offre modifiée sera soumise de la même manière que l'offre originale et portera clairement la mention « modifiée ». Le soumissionnaire peut retirer son offre en soumettant une déclaration écrite avant la date limite de remise des offres. La déclaration écrite sera soumise de la même manière que l'offre originale et portera clairement la mention « déclaration de retrait de l'offre ». Les offres alternatives ne sont pas autorisées

**4.4. Devise de l’offre**

L’offre sera estimée en USD

* 1. **Période de validité**

15 jours à compter de la date limite de remise des offres.

**4.8. Méthode de fixation des prix**

Le prix de l'offre doit être exprimé en USD et écrit en chiffres. Le prix de l'offre ne peut être modifié lors de la durée du contrat.

Pour tous les soumissionnaires basés en dehors de la République de Croatie ou non soumis au système de TVA, le champ TVA doit rester vide dans la « Feuille d’appel d’offres » et dans la « Feuille de relevé des coûts » (Annexe I et Annexe II). Dans les deux fiches (Annexe I et Annexe II), dans les champs « Prix de l'offre hors TVA » et « Prix total avec TVA », le même montant doit être indiqué.

Lors de l'évaluation des offres, le Client prendra en compte le prix total (avec taxe sur la valeur ajoutée, comme indiqué aux Annexes 1 et 2). Dans le cas où le soumissionnaire est basé en dehors de la République de Croatie ou n'est pas soumis au système de TVA, la TVA sera payée par le Client.

Pour tout soumissionnaire individuel, le prix de l’offre hors TVA comprendra tous les frais (y compris les taxes jusqu’à 34 % selon la loi sur l’impôt sur le revenu du pays d’accueil du Client).

Les frais de transport et d'hébergement liés à l'offre (le cas échéant) ne sont pas inclus et seront couverts par le Client en tant que dépense supplémentaire. Les dépenses supplémentaires, telles que les indemnités journalières de substance (DSA) (le cas échéant) liées à l'offre, doivent être incluses dans le prix de l'offre.

​**5. CRITÈRES D’ATTRIBUTION**

L'appel d'offres sera attribué selon les critères de **l'offre économiquement la plus avantageuse (OEPA)**.

Le tableau suivant présente les critères, les unités de mesure, les labels et leur importance relative. Ils seront appliqués aux soumissionnaires qui satisfont les critères de capacité technique et professionnelle définis au chapitre 3.1. Les critères d'attribution de l’OEPA sont les suivants :

1. Le prix proposé (annexe 3);
2. expertise du soumissionnaire (annexe 2);

La détermination de l’OEPA selon les critères de sélection ci-dessus se fera comme suit : après que le Client ait déterminé la valeur du score par critère individuel, les points attribués au soumissionnaire selon chacun des critères seront additionnés afin d'obtenir le nombre total de points pour chaque soumissionnaire. Le soumissionnaire choisi sera celui qui aura obtenu le score total le plus élevé selon tous les critères ci-dessus.

À ce moment-là, l’OEPA est égal à la note totale la plus élevée résultant du classement des offres ; le nombre total maximum de points est de 100,00, le total des points étant calculé avec deux décimales. Dans le cas où deux ou plusieurs offres obtiennent le même nombre de points, c'est celle qui a été reçue en premier qui est retenue. Comme preuve, on utilisera les données sur l'ordre dans lequel les offres ont été reçues.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Critères** | **Label du critère** | **Description et unité de mesure** | **Méthodologie** | **Nombre de points** | **Maximum** |
| Prix | P | Le prix de l’offre, c’est-à-dire le montant financier de l’offre en USD, y compris la TVA, le cas échéant. | P = (Prix de l’offre la plus basse/prix de l’offre en cours d’évaluation) x 30 | 30 | 30 |
| Expertise | E\_C  (Expertise en zones côtières) | Nombre de projets/études liés aux lois côtières et aux enjeux côtiers (tels que le domaine public maritime, les zones non-constructibles, les concessions publiques, les responsabilités, etc.) dans lesquels le soumissionnaire a été impliqué en tant qu'expert/coordinateur en Tunisie | 1 – 3 | 40 | 70 |
| 4 – 7 | 50 |
| 8 – 11 | 60 |
| 12 et plus | 70 |

La sélection des offres économiquement les plus avantageuses déterminera la base d'évaluation des critères pour chaque offre individuelle en fonction de la livraison de la documentation demandée au soumissionnaire, sous la forme appropriée : OEPA = P + E\_C

**Aux fins de l'établissement des motifs énoncés au point 5. de l'appel d'offres, le soumissionnaire doit présenter les éléments suivants dans son offre :**

* ***Liste des projets attestant de l’expertise du soumissionnaire*** *(annexe 2).*

**6. DATE D’ÉCHÉANCE, CONTRAT ET CONDITIONS DE PAIEMENT**

Le Contrat sera effectué en dollars américains (USD).

Le Client effectuera le paiement au Soumissionnaire en deux versements, à savoir :

* 80% à la soumission et à l'approbation des livrables 1, 2 et 3 par le CAR/PAP.
* 20% à la soumission et à l'approbation du livrable 4 par le CAR/PAP.

Toutes les personnes morales (dans ou hors du système de TVA) et les personnes physiques qui sont dans le système de TVA sont tenues d'émettre une ou plusieurs factures.

Un paiement anticipé par le client n'est pas autorisé. La durée prévue du contrat est de 4 mois. Le contrat se termine à la date limite du dernier livrable.

**Annexe 1**

**Dossier de candidature**

**Autorité contractante** : Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), Kraj Sv. Ivana 11, 21000 Split, Croatie

**Objet d’approvisionnement :** Appel d'offres pour l’analyse du cadre institutionnel et de la gouvernance des zones côtières en Tunisie pour faciliter la mise en place d’un comité interministériel en vue de la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), dans le cadre du projet sous-projet 2.1 du MedProgramme du FEM

**Informations sur le soumissionnaire :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du soumissionnaire et siège social** |  |
| **NIP[[2]](#footnote-2)** |  |
| **Nom de la Banque** |  |
| **IBAN** |  |
| **SWIFT** |  |
| **Prénom, nom de famille et fonction de la/des personne(s) habilitée(s) à signer le contrat d’approvisionnement**  **personne(s) habilitée(s) à signer le contrat**  **d’approvisionnement** |  |
| **Nom et titre de la personne de contact :** |  |
| **Adresse postale :** |  |
| **Adresse électronique :** |  |
| **Numéro de téléphone :** |  |

**Prix de l’offre :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Prix total brut en dollars US** |  |

**Date de validité de l’offre :** (au moins 15 jours après la date limite de dépôt des offres)**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Le soumissionnaire :**

# (Signature d’un représentant juridique)

**Annexe 2**

**Expérience pratique permettant de vérifier l’expertise du soumissionnaire**

Expérience du soumissionnaire-consultant (Nom et Prénom) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, pertinente pour les principaux domaines d'activité de ce projet en Tunisie dans lequel le soumissionnaire a été impliqué en tant qu'expert/coordinateur :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| No[[3]](#footnote-3). | Expérience (nom du projet/étude ou autre type d'engagement connexe) | Rôle de l’expert | Nom du client | Année (début; fin) |
| 1. |  |  |  |  |
| 2. |  |  |  |  |
| 3. |  |  |  |  |
| 4. |  |  |  |  |
| 5. |  |  |  |  |
| 6. |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

A \_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_ 2024.

(Nom du soumissionnaire ou de son représentant légal)

**Annexe 3**

**Déclaration de coûts**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **No.** | **Description du livrable** | | **Nombre d’unités** | **Prix unitaire en USD** | **Prix total du livrable en USD** |
| 1. | **Analyse du cadre institutionnel de mise en œuvre de la GIZC en Tunisie** | |  |  |  |
| 2. | **Proposition de cadre d’organisation et de fonctionnement d’un comité interministériel** | |  |  |  |
|  | **Proposition d’un cadre d’organisation et de fonctionnement d’un comité consultatif** | |  |  |  |
| 3. | **Rapport sur la réunion de haut niveau** | |  |  |  |
|  | |

A\_\_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_\_\_ 2024

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Nom complet du représentant légal)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Signature du représentant légal)

1. La 2e édition des Assises nationales de la transition écologique est prévue le 28 juin 2024 et le document de la SNTE, en intégralité et sous forme de synthèse, peut être téléchargé sur le site Web du Ministère de l’environnement en trois langues ([anglais](https://www.environnement.gov.tn/fileadmin/Bibliotheque/SNTE/SNTE_version_An.pdf), [arabe](https://www.environnement.gov.tn/fileadmin/Bibliotheque/SNTE/SNTE_version_Ar.pdf), [français](https://paprac.org/storage/app/media/Dokumenti/2024/snteversionfr-1.pdf)) [↑](#footnote-ref-1)
2. Ou numéro d'identification national selon le pays d'établissement de l'opérateur économique, le cas échéant [↑](#footnote-ref-2)
3. Ajoutez des lignes, si nécessaire [↑](#footnote-ref-3)